

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 12 décembre 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL. Mrs Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Madame Géraldine GAU a donné procuration à M. René ROQUES, M. Laurent BERNARD a donné procuration à Mme Isabelle GUERY.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alain MAYODON.

DÉLIBÉRATION N° 2024 12 10

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Procurations	2
Votants	12

OBJET : COMMUNE – DM3 – VIREMENTS DE CRÉDITS.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des virements de crédits ainsi que de nouvelles inscriptions budgétaires sont nécessaires :

- Pour abonder le financement de l'éclairage public d'Encastel auprès du SDE09
- Pour financer un compte courant d'associé auprès de la SEMTTAX pour leur permettre de faire face à leur besoin de trésorerie.

Monsieur le Maire propose ainsi au conseil municipal les inscriptions de crédits et virement ci-dessous détaillés :

	Investissement	
	Dépenses	Recettes
2031-Frais d'études	-7 500	
2041582 – Subventions autres groupements – Bâtiment et installation	3 450	
2111 – Terrains nus	-25 700	
21311 – Construction bâtiment administratif	-25 000	
21318 - Construction autres bâtiments publics	-25 000	
21321 - Construction immeubles de rapport	-5 000	
21351 – Installations Générales des constructions – Bâtiments publics	-10 000	
2151 – Réseaux de voirie	-7 000	
2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	250	
21828 – Autre matériel de transport	-1 500	
21838 – Autre matériel informatique	-3 000	
2188 – Autres immobilisations corporelles	-4 000	
2748 – -Autres prêts	110 000	
Total	0	0

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer ces inscriptions de crédits et ces virements qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer ces inscriptions de crédits et ces virements qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

**Le Maire
Dominique FOURCADE**

**Le secrétaire de séance
Alain MAYODON**

